



Paris, le 10 décembre 2013 - N° 201/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Consommations de combustibles et d'énergie non électrique »

Cet avis d'opportunité est prolongé d'un an.

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante, avec simplification du questionnaire

Périodicité : annuelle

Demandeur : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS), Sous-direction des statistiques de l'énergie

Au cours de sa réunion du 20 novembre 2013, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête « Consommations de combustibles et d'énergie non électrique ».

La maîtrise d'ouvrage de cette enquête est assurée par le SOeS, et la maîtrise d'œuvre est assurée par la FFA (Fédération française de l'acier).

L'enquête a pour but principal de mesurer les consommations d'énergie des entreprises sidérurgiques françaises par type d'énergie et type d'installation de production. Elle dresse un bilan complet des gaz sidérurgiques autoproduits (emplois/ressources) dont la place est prépondérante dans le processus de production. Elle permet ainsi de mesurer l'évolution de la performance énergétique de la sidérurgie et de l'analyser.

Elle complète et détaille l'enquête EACEI (Enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie), en donnant d'une part le détail des consommations par type d'atelier sidérurgique, et d'autre part, les informations sur le bilan des gaz sidérurgiques. Dans le cadre des règles de simplification portées par le Secrétariat général au Gouvernement, le nouveau questionnaire n'interrogera pas les établissements sur des informations recueillies via l'EACEI.

Les résultats de cette enquête sont utilisés par le SOeS notamment pour dresser le bilan énergétique annuel de la France et pour répondre aux questionnaires annuels AIE / Eurostat / ONU, dans le cadre du règlement (CE) n° 1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant les statistiques de l'énergie.

Outre le SOeS, les utilisateurs potentiels des résultats sont les services de l'État en charge du développement durable et de l'énergie, les agences ou prestataires associés (CEREN – Centre d'études et de recherche économiques sur l'énergie, CITEPA – Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique, ...).

Sous l'égide du SOeS, un comité de suivi et d'évaluation aura comme mission de faire le bilan de l'enquête et de recueillir les propositions d'évolutions et d'améliorations. L'ensemble des parties prenantes seront représentées : déclarants, Insee, SOeS, CEREN, etc. À terme, l'enquête devrait être

simplifiée, de façon à répondre aux seuls besoins statistiques, notamment celui du règlement n° 1099/2008.

La cible de l'enquête porte sur tous les établissements de la branche sidérurgie (47 établissements ; branche 24.10 de la NAF Rév. 2). L'enquête couvre par ailleurs la France métropolitaine. Elle est exhaustive, conséquence de la forte concentration du secteur.

La FFA réalise la collecte, valide les données et assure la diffusion des résultats. La FFA publie une synthèse des résultats dans son rapport d'activité mis à disposition de tous les publics. L'ensemble des données respectant le secret statistique seront à disposition sur le site internet du SOeS. Outre leur utilisation pour le bilan de l'énergie, les résultats pourront faire l'objet de publications spécifiques sur le domaine.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Le présent avis est prolongé pour l'année de collecte 2019 à la demande du producteur.